



# Charte minimale du Volontariat DSF

## L'engagement pour le volontaire

### Autonomie/Responsabilité

1. Le volontaire décrit ses compétences réelles à l'organisme de mise en compatibilité
2. Le volontaire organise sa mission avant son départ
3. Le volontaire donne toutes les informations le concernant à l'organisme du sud avant la mission afin de faciliter son intégration
4. Le volontaire respecte les modalités de la mission définie par l'organisme du sud

### Echanges/Transmission/Compétences

5. Le volontaire s'engage à tout mettre en œuvre pour transmettre ses compétences
6. Le volontaire bénéficie de la prise en charge de ses besoins primaires en contrepartie du travail qu'il effectue et éventuellement d'une participation aux frais.

### Solidarité

7. Le volontaire agit selon les valeurs du co-développement
8. Les coûts de la mission sont partagés entre tous les acteurs

### Disponibilité/Adaptation

9. Le volontaire se tient à disposition de l'organisme du sud pour réaliser toutes sortes d'activités complémentaires à sa mission

## L'engagement pour l'organisme du sud

### Autonomie/Responsabilité

1. L'organisme du sud propose une mission réalisable par un acteur local, répondant à un besoin qu'elle a identifiée elle-même, mais qu'elle n'a pas les moyens de mobiliser.
2. L'organisme du sud donne toutes les informations nécessaires au volontaire avant et pendant sa mission pour faciliter son intégration et la réussite du recrutement
3. L'organisme du sud est l'unique et principal tuteur du volontaire pendant la durée de la mission et est responsable de son déroulement
4. Le volontaire travaille pour l'organisme du sud en premier lieu, et non pour l'organisme de suivi et d'accompagnement.

### Echanges

5. L'organisme du sud aide le volontaire à se nourrir et se loger, en contrepartie du travail fourni et d'une éventuelle petite participation aux frais
6. L'organisme du sud s'engage à faciliter la transmission de compétences lors de la mission
7. Les modalités de mission sont transparentes et fidèles à ce qui a été convenu dans l'offre de mission

### Solidarité

8. Les coûts de la mission sont équitablement partagés entre les acteurs
9. L'organisme du sud respecte le volontaire, ses compétences, son engagement et ne cherche pas à tirer un profit autre que l'acte volontaire

### Personnalisation

10. L'organisme du sud s'engage à adapter la mission au profil du volontaire pour optimiser son action.
11. L'organisme du sud est à l'écoute permanente des besoins du volontaire et l'aide à s'acclimater

## L'engagement pour l'organisme de suivi et d'accompagnement

### Compatibilité

1. L'organisme de suivi et d'accompagnement met en évidence une adéquation entre le profil du volontaire et les besoins identifiés
2. L'organisme de suivi et d'accompagnement cerne le profil du volontaire avec précision
3. L'organisme de suivi et d'accompagnement prend en compte toutes les contraintes énoncées par le volontaire
4. L'organisme de suivi et d'accompagnement prend en compte toutes les contraintes énoncées par l'organisme du sud

### Accompagnement

5. L'organisme de suivi et d'accompagnement conseille le volontaire dans la préparation, le déroulement et la pérennisation de sa mission
6. L'organisme de suivi et d'accompagnement conseille l'organisme du sud dans la préparation, le déroulement et la pérennisation de sa mission
7. L'organisme de suivi et d'accompagnement effectue une mise en relation suivie et sécurisée entre le volontaire et l'organisme du sud.
8. L'organisme de suivi et d'accompagnement forme les volontaires inexpérimentés avant leur départ

### Système d'information

9. Les informations détenues par l'organisme de suivi et d'accompagnement sont transmises au volontaire et à l'organisme du sud de manière transparente
10. Le volontaire est mis en contact avec les anciens volontaires pour faciliter la circulation des informations

Le respect des clauses de la charte par chacun des tiers est nécessaire pour assurer une bonne cohérence globale de l'échange ainsi réalisé.

**Je reconnais avoir lu les clauses de la charte minimale du volontariat DSF et m'engage à les respecter pour toute la durée de la mission définie, dans le cadre de cette mise en relation tripartite et coordonnée par l'association Développement Sans Frontières. Je m'engage donc par la ci-présente dans le processus de Volontariat DSF et en assume l'entière responsabilité, notamment vis-à-vis de DSF qui ne joue qu'un rôle de conseil et d'accompagnement pour les volontaires et organismes du Sud.**

**Signature (mentionner Nom, Prénom, Fonction, 'lu et approuvé', Date) :**

L'organisme du Sud :

Le volontaire :

Développement Sans Frontières :